



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-NEUVIÈME SESSION

#### PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CIPV POUR 2025

#### POINT 19.2 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la CIPV)*

##### Introduction

- [1] En 2014, la recommandation n° 1 de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) indiquait ce qui suit: «Il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires [...]»
- [2] Depuis, le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et le Comité financier de la CIPV élaborent avec le secrétariat de la CIPV des budgets annuels qui doivent être présentés à la CMP.
- [3] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025, qui figure à l'appendice 1 du présent document, est en cours d'élaboration depuis juillet 2024. La version actuelle est le résultat de nombreuses révisions, dont les dernières ont été approuvées par le Bureau de la CMP en décembre 2024.

##### Principaux résultats et produits

- [4] Le présent Plan de travail et budget englobe toutes les activités de base du secrétariat de la CIPV (appendice 1). Il est lié au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, dans lequel chaque équipe du secrétariat est chargée de certains éléments du programme de développement de la CIPV (appendice 1). L'exécution du Plan de travail et budget pour 2025 devrait avoir pour résultat global de faire avancer la mission de la CIPV et contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la protection de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout en facilitant le commerce. On trouvera ci-après le plan de travail et les produits qui correspondent à chaque équipe du secrétariat.

##### Gouvernance de la CIPV et Équipe chargée de l'intégration et de l'appui

###### Contexte

- [5] L'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui au sein du secrétariat de la CIPV est responsable de la gouvernance de la CIPV ainsi que de la communication et de la coopération internationale (partenariats), l'un des trois domaines d'activité de base définis dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030. Il lui incombe également de piloter les activités du secrétariat consacrées à deux éléments du programme de développement de la CIPV énoncés dans le Cadre stratégique, à savoir, d'une part, les activités relatives à l'évaluation et à la gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux et, d'autre part, celles ayant trait à la coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire.

- [6] L'Équipe entend exécuter les tâches et les activités définies dans son plan de travail 2025 à l'appui de la mission de la CIPV qui consiste à «protéger les ressources végétales mondiales et [à] faciliter le commerce sans risque», dans le cadre des sept domaines principaux précisés ci-après.

### **Gouvernance et stratégie**

- Coordination de la 19<sup>e</sup> session de la CMP (ce qui inclut les activités de liaison avec la FAO et le Bureau de la CMP, les lettres d'invitation du Directeur général adressées aux parties contractantes, la vérification des pouvoirs, la coordination de la documentation, la logistique et les activités de communication).
- Coordination de quatre réunions du Bureau de la CMP.
- Coordination de la réunion annuelle du Groupe de la planification stratégique.
- Coordination des réunions des groupes de réflexion de la CMP sur les sujets suivants:
  - mise en œuvre des éléments du programme de développement énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030;
  - questions liées au changement climatique, enjeux phytosanitaires et coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire.
- Suivi des décisions prises par la CMP à sa 18<sup>e</sup> session concernant les groupes de réflexion sur les éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV et sur les communications.
  - Élaboration des prospectus consacrés aux éléments du programme de développement énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV.
  - Mise en œuvre de la stratégie de communication.
  - Mise en œuvre du cadre de partenariat.
- Appui apporté aux réunions des organes/comités subsidiaires (points d'information du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité financier).
- Mise en œuvre du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA) de la CIPV et organisation d'un cours de recyclage au Cameroun et au Kenya au profit des pays pilotes francophones et anglophones, respectivement. Il est prévu que des ateliers de formation des formateurs à l'intention des pays de la phase 2 se déroulent en juin 2025 et qu'un appui soit prêté aux autres réunions pertinentes.

### **Communication et sensibilisation**

- Coordination des activités de communication du secrétariat de la CIPV au moyen de la mise en œuvre de la stratégie de communication de la CIPV et du plan de communication du secrétariat pour 2025.
- Coordination de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux (12 mai 2025) et suite à donner à cette manifestation.
- Coordination, avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux et suite à donner à cette manifestation.
- Coordination et mise en œuvre du programme de publications de la CIPV (planification, élaboration – révision, mise en page, traduction et publication, entre autres – et promotion d'une centaine de publications chaque année).
- Coordination, révision et mise en ligne des articles, annonces et appels de la CIPV.
- Coordination de la présence de la CIPV sur les réseaux sociaux, publication de messages et suivi, notamment en ce qui concerne les statistiques.
- Coordination du processus de mise en place d'un réseau de communication régionale de la CIPV et organisation des webinaires de la CIPV.

- Élaboration de supports de communication et de sensibilisation, et conception de nouveaux contenus destinés au Portail phytosanitaire international (PPI):
  - production du bulletin d'information mensuel de la CIPV;
  - relations avec les médias et suivi;
  - réseaux sociaux.

### **Gestion de l'information**

- Actualisation, suivi et maintenance du PPI et des outils en ligne correspondants, et traduction dans les langues officielles de la FAO.
- Actualisation, suivi et maintenance du site web de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique.
- Actualisation, suivi, maintenance et gestion du Système de mise en ligne des observations et d'autres outils en ligne.
- Génération de statistiques relatives au PPI, au Système de mise en ligne des observations et aux réseaux sociaux.

### **Partenariats**

- Coordination des partenariats avec les partenaires extérieurs (système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, instituts de recherche et universités, secteur privé), organisation d'initiatives conjointes et actualisation des contacts sur les pages du PPI;
- Participation aux réunions du comité consultatif d'Euphresco, de la «flottille de la communication sur la biodiversité», du comité directeur d'InforMEA et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- Coordination des relations avec la FAO (NSP, Bureau de la communication [OCC], Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies [PSU], Division de la FAO numérique et de l'agro-informatique [CSI], etc.).
- Mise en œuvre du cadre de partenariat de la CIPV (coordination et développement des activités menées avec les partenaires extérieurs et actualisation de la page du PPI consacrée à la coopération extérieure).
- Liaison avec les divisions, les bureaux régionaux et les bureaux sous-régionaux de la FAO concernés.

### **Activités du réseau de la CIPV**

- Coordination et organisation de la 37<sup>e</sup> Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux.
- Coordination et organisation d'une réunion de fonctionnaires de la CIPV chargés de la santé des végétaux dans le cadre du PPA.

### **Appui technique**

- Aide en ce qui concerne les nouveaux ravageurs (CIPV) et les enjeux phytosanitaires (CIPV et FAO).
- Coordination et exécution d'un plan d'action contre les répercussions du changement climatique sur la santé des végétaux, par l'intermédiaire du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires; production de guides et sensibilisation.

### **Appui au secrétariat de la CIPV et gestion interne**

- Coordination des réunions internes de la CIPV, selon les besoins.
- Coordination du travail des traducteurs et des graphistes de la CIPV.

- Coordination du groupe de travail de la CIPV chargé de la Journée internationale de la santé des végétaux et participation à l'équipe spéciale de NSP chargée du développement stratégique et de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, aux activités de communication et de sensibilisation, et au comité de rédaction.
- Appui à l'examen régulier du Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025.
- Soutien et coordination des ressources humaines de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui.
- Coordination, établissement et diffusion de l'historique mensuel des manifestations de la CIPV.

### **Plan de travail 2025 de l'Unité chargée de l'établissement des normes**

- [7] Le plan de travail ci-après de l'Unité chargée de l'établissement des normes a été présenté en novembre 2024 au Comité des normes (CN) de la CMP, qui en a pris note.

#### **Contexte**

- [8] Actuellement, les principales fonctions de la CMP et du secrétariat de la CIPV consistent à élaborer et à adopter des normes, des recommandations, des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires. La FAO offre un espace neutre qui permet aux membres de négocier des instruments internationaux comme la CIPV. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) considère les normes de la CIPV comme des normes internationales de référence pour le commerce des produits végétaux.
- [9] Aux termes de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, les normes élaborées sous l'égide de la CIPV sont les seules normes internationales applicables en matière de santé des végétaux. Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sont adoptées par la CMP et entrent en vigueur une fois que les pays introduisent les obligations correspondantes dans leur législation nationale. Les membres de l'OMC considèrent que les normes de la CIPV constituent la base des mesures phytosanitaires appliquées dans les échanges commerciaux.
- [10] Le CN dirige les travaux d'élaboration de normes de la CIPV. Il bénéficie de l'appui de différents groupes techniques et groupes de travail d'experts, ainsi que du secrétariat de la CIPV.
- [11] L'Unité chargée de l'établissement des normes s'emploie à faciliter de manière efficace l'élaboration de normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif qui répond aux besoins des parties contractantes.
- [12] On trouvera ci-après un résumé du plan de travail de cette unité pour 2025. Des renseignements sur ses membres et leurs principaux domaines d'activité sont disponibles sur le PPI<sup>1</sup>.
- [13] Aux annexes 1 et 2 du document qui a été présenté au CN en novembre 2024, et qui peut être consulté sur le PPI<sup>2</sup>, on trouvera respectivement un projet de liste d'activités pour 2025 et un calendrier provisoire.
- [14] Outre l'appui apporté au CN et à ses activités directes (documents de travail, appels, décisions par voie électronique et organisation de réunions), l'Unité chargée de l'établissement des normes soutient l'ensemble de la gestion et des activités des groupes techniques et du secrétariat de la CIPV, de certains groupes de réflexion de la CMP, ainsi que les activités de liaison avec les services de traduction de la FAO. Elle soutient aussi d'autres organes subsidiaires de la CIPV (le Bureau de la CMP et le Groupe de la planification stratégique, par exemple), et continue de coordonner les activités liées à deux éléments du programme de développement énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030: 1) normes portant sur des marchandises ou des filières; 2) travail en réseau avec les laboratoires de diagnostic. Les membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes représentent également le secrétariat de la CIPV lors des différentes réunions organisées par la FAO et divers partenaires. Il est prévu qu'en 2025,

<sup>1</sup> Présentation des membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes (en janvier 2025): [www.ippc.int/en/publications/2463/](http://www.ippc.int/en/publications/2463/) (en anglais).

<sup>2</sup>2025 Tentative work plan for the IPPC Secretariat: Standard Setting Unit. <https://www.ippc.int/en/publications/94186/>.

le CN tiendra des réunions en présentiel au siège de la FAO aux dates préalablement indiquées, comme suit:

- **Réunion de mai du CN:** du 12 au 16 mai 2025
- **Réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7):** du 19 au 22 mai 2025
- **Réunion de novembre du CN:** du 17 au 21 novembre 2025

[15] Dans l'attente des décisions qui doivent être prises par le CN, il est prévu que les NIMP et documents ci-après soient présentés pour adoption et en vue de leur présentation pour consultation en 2025.

**Projets présentés pour adoption par la CMP à sa 19<sup>e</sup> session (2025):**

[16] Il est prévu que les projets de NIMP suivants soient présentés à la 19<sup>e</sup> session de la CMP (mars 2025), pour adoption:

Deux projets de NIMP:

- projet d'annexe *Déplacements internationaux de fruits de Mangifera indica frais* (2021-011) à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*);
- projet d'annexe *Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois* (2015-004) à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*).

[17] **Trois protocoles de diagnostic adoptés par le CN et présentés à la CMP à sa 19<sup>e</sup> session afin qu'elle en prenne note (présentés au cours de la période de notification de 45 jours des protocoles de diagnostic de juillet-août 2024):**

- 1) Révision du protocole de diagnostic 09 – Genre *Anastrepha* (2021-002)
- 2) Révision du protocole de diagnostic 25 – *Xylella fastidiosa* (2021-003)
- 3) Révision du protocole de diagnostic 27 – *Ips* spp. (2021-004)

[18] **Pour approbation par la CMP à sa 19<sup>e</sup> session (2025) après examen par le Groupe de réflexion sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires et par le CN en novembre 2024:**

- Un projet de spécification: Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires (2021-020)

[19] **Période de consultation sur les projets de spécification (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, 90 jours):**

- Annexe Audits à distance à la NIMP 47 (*Audit dans le contexte phytosanitaire*), priorité 1 (soumis à la décision du CN)
- Révision de la NIMP 12 (*Certificats phytosanitaires*), priorité 1 (soumis à la décision du CN)
- Révision de la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*), priorité 2 (soumis à la décision du CN)

[20] **Période de notification des protocoles de diagnostic en 2025 (du 5 janvier au 20 février ou du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août):**

- Genre *Pospiviroides* (2018-031), sauf Potato spindle tuber viroid (PD 7)
- *Heterobasidion annosum sensu lato* (2021-015)
- *Meloidogyne mali* (2018-019)

[21] **Première consultation de 2025 (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, période de consultation de 90 jours):**

Projets de NIMP:

- Déplacements internationaux de taro (*Colocasia esculenta*) frais destiné à la consommation (2023-023)
- Déplacements internationaux de bananes (*Musa paradisiaca*) fraîches (2023-028)

Un projet de traitement phytosanitaire:

- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Epiphyas postvittana* (2017-018), priorité 1

**Quatre projets de protocole de diagnostic (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, période de consultation de 90 jours):**

- *Drosophila suzukii* (Diptera: Drosophilidae) (2021-017), priorité 1
- *Tephritidae*: identification à des stades immatures de la mouche des fruits ayant une importance économique au moyen de techniques moléculaires (2006-028), priorité 1
- *Dickeya* spp. de la pomme de terre (2021-013), priorité 2
- *Bactrocera zonata* et *Bactrocera correcta* (2021-013), priorité 2

**[22] Deuxième consultation de 2025 (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, période de consultation de 90 jours):**

**Trois projets de NIMP:**

- Projet de révision de la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits* [Tephritidae]) (2021-010)
- Projet d'annexe *Inspection au champ* (2021-018) à la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*)
- Projet d'annexe *Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences* (2018-009) à la NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*)

**[23] Projets de traitement phytosanitaire:**

- Projet d'annexe à la NIMP 28: Combinaison du traitement par irradiation et du traitement par atmosphère modifiée contre *Trogoderma granarium* (2023-032)
- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Pseudococcus baliteus* (2023-033)
- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Paracoccus marginatus* (2023-034)
- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Planococcus lilacinus* (2023-035)

**[24] Réunions prévues en 2025:**

- Réunion de mai du CN, CN-7 et réunion de novembre du CN, et réunions des groupes techniques:
    - o Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: octobre/novembre 2025 (à confirmer)
    - o Groupe technique sur les traitements phytosanitaires: juin 2025 (à confirmer)
    - o Groupe technique sur le Glossaire: décembre 2025 (à confirmer)
    - o Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises: juin et décembre 2025 (à confirmer)
  - **Groupe de travail d'experts:**
    - o Projet de spécification: *Révision du projet de NIMP réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire* (2023-037)
  - **Groupe de travail d'experts (selon la décision prise par la CMP à sa 19<sup>e</sup> session):**
    - o Projet de spécification: *Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires* (2021-020)
  - Groupe de réflexion de la CMP sur l'aide alimentaire et les autres aides humanitaires (16-20 juin 2025 [à confirmer])
  - Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic (7-11 juillet 2025 [à confirmer])
  - Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes
- Autres réunions:
- Séance organisée en marge de la 19<sup>e</sup> session de la CMP (2025): Normes de la CIPV relatives à des marchandises (à confirmer par le Bureau)
    - o Séance parallèle sur l'approche systémique

- Webinaire sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires
  - o Atelier sur les approches systémiques

**[25] Autres activités:**

- Appel à propositions de thèmes de la CIPV (2025): normes et mise en œuvre
- Réunions de l'équipe spéciale chargée des thèmes
- Publication des NIMP adoptées (dans toutes les langues de la FAO)
- Corrections à insérer dans les NIMP adoptées (dans toutes les langues de la FAO)
- Groupes d'examen linguistique (arabe, chinois, espagnol et russe)
- Appels à candidature pour les groupes techniques (Groupe technique sur les protocoles de diagnostic [mycologue] et Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises [à confirmer])
- Appels à candidatures d'experts et d'auteurs de protocoles de diagnostic et appels à transmission de documents de travail
- Décisions prises par voie électronique
- Consultation d'experts sur les protocoles de diagnostic
- Webinaires

**[26] Supports de sensibilisation et de formation de l'Unité chargée de l'établissement des normes:**

- Vidéos sur le CN et les groupes techniques
- Vidéo de formation au sujet du Système de mise en ligne des observations
- Vidéos de formation sur les appels à propositions de thèmes

**[27] Liaison:** au nom de la CIPV, certains membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes mènent des activités de liaison avec, entre autres, les organisations suivantes<sup>3</sup>:

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Division mixte Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)/FAO
- Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires
- Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers
- Organisation mondiale du commerce – Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et secrétariat
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Organisation maritime internationale (OMI)
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)
- Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)
- Convention sur les armes biologiques

## **Plan de travail 2025 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre**

**[28]** Le plan de travail ci-après de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre a été examiné par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CMP, qui en a pris note.

### **Contexte**

**[29]** Les parties contractantes à la CIPV s'engagent à promouvoir la prestation d'une assistance technique aux autres parties contractantes en vue de faciliter l'application de la Convention. En particulier, la CIPV promeut la fourniture d'un appui aux pays en développement en vue de renforcer l'efficacité de leurs organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) et leur capacité de tirer profit

---

<sup>3</sup> On trouvera davantage d'informations à ce sujet sur la page web [www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/](http://www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/) (en anglais).

d'échanges commerciaux sans risque. Elle promeut également la participation aux organisations régionales pour la protection des végétaux, sur laquelle repose la coopération au service de la concrétisation des objectifs de la CIPV au niveau régional.

- [30] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités supervise les activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités menées par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV.
- [31] En outre, l'Unité appuie les projets du Programme de coopération technique (PCT) et les projets phytosanitaires de la FAO et, à cet égard, elle:
- contribue au renforcement des capacités et des infrastructures des ONPV au service de la protection des végétaux;
  - promeut la prévention des différends;
  - aide les parties contractantes à mettre à jour leur législation phytosanitaire.

### **Stratégies: le plan de travail 2025 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre est parfaitement conforme au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030**

- [32] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a pris note du plan de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre lors de la réunion de novembre 2025. Les objectifs de mise en œuvre et de renforcement des capacités que ce plan de travail devrait permettre d'atteindre sont les suivants:
- mettre l'accent sur l'impact global par ordre de priorité: international, régional et national;
  - poursuivre la constitution d'une équipe solide et ayant le souci de la qualité, qui soutienne et mette en œuvre des idées novatrices;
  - renforcer la coopération avec les parties prenantes afin de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités;
  - planifier les travaux en tenant compte des ressources affectées et mobiliser les ressources nécessaires.

### **Principales activités et réalisations<sup>4</sup>**

- [33] L'Unité épaula le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et notamment le sous-groupe et les équipes du Comité concernés, dans leurs travaux. En 2025, le Comité tiendra des réunions en présentiel au siège de la FAO aux dates suivantes:
- **Réunion du Comité de mai:** du 19 au 23 mai 2025
  - **Réunion du Comité de novembre:** du 10 au 14 novembre 2025
- [34] Les activités et produits ci-après ont été définis en vue d'atteindre les quatre objectifs en matière de mise en œuvre et de renforcement des capacités énoncés plus haut (les italiques indiquent que les activités ou produits ne sont pas financés ou seulement partiellement).
- **Gouvernance:** appui à la 19<sup>e</sup> session de la CMP (2025), au Bureau, au Groupe de la planification stratégique, au Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, au Groupe directeur ePhyto et au Groupe de réflexion «Une seule santé»; mise en œuvre de quatre programmes de développement (ePhyto, commerce électronique, *système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et autorisations accordées à des entités tierces*).

---

<sup>4</sup> En fonction des ressources en personnel indiquées ci-après. Programme ordinaire: P-4, P-2, G4; en nature: P-4 (Canada), P-5 (France), P-2 (Japon), appui à l'apprentissage électronique du Comité de Liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD); projets: P-3 (sources multiples), 2 consultants (Commission européenne et diverses autres sources), 1 consultant (PRASAC), facilitateurs de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (Commission européenne), 1 consultant (Fonds fiduciaire multidonateurs).



- **Manifestations de la CMP:** coordination d'une séance scientifique sur l'approche «Une seule santé» et de la séance plénière sur les organismes nuisibles d'apparition récente; organisation d'une séance parallèle et appui à la séance d'orientation des ONPV durant la 19<sup>e</sup> session de la CMP (2025).
- Soutien aux **initiatives du secrétariat de la CIPV:** *FAO-approche «Une seule santé» (y compris le travail relatif à la résistance aux antimicrobiens)*, réunions de l'équipe de gestion, *coordination mondiale concernant Fusarium TR4*.
- Appui au **Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités**, notamment aux réunions en présentiel et à distance, *ainsi qu'à son sous-groupe (Observatoire de la CIPV)* et à ses équipes chargées des questions suivantes: obligations des pays en matière de communication d'informations; ressources mises à disposition; commerce électronique; guides et matériel pédagogique; évaluation de la capacité phytosanitaire; projets; TR4.
- **Gestion des guides et du matériel pédagogique ainsi que de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités** et présentation des recommandations du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à la CMP.
- Élaboration et mise en œuvre du **plan de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre dans le domaine de la communication** (y compris les publications, les webinaires, les articles, les appels et les annonces), par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui et du Système de gestion des flux de travaux; organisation de deux webinaires sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités (consacrés aux projets et aux supports de la CIPV les plus récents traitant de cette question). *Révision des pages consacrées aux composantes des systèmes phytosanitaires (sous réserve de la disponibilité des ressources)*.
- Actualisation, une fois par an, des **informations en ligne relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités**. Contributions aux fins de la maintenance du PPI par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui; gestion des ressources mises à disposition.
- **Observatoire de la CIPV:** publication d'études sur la résistance aux antimicrobiens; publication du rapport concernant l'enquête sur le commerce électronique; *lancement de la troisième enquête générale (sous réserve de la disponibilité de financements)*.
- **Guides et matériel pédagogique:** publication d'un guide relatif à l'inspection fondée sur l'analyse des risques et de deux manuels relatifs au traitement des matériaux d'emballage en bois; élaboration d'au moins six nouveaux cours d'apprentissage en ligne; promotion de la plateforme d'apprentissage de la CIPV et poursuite de sa mise au point; *démarrage de la procédure d'élaboration de guides sur l'audit et les autorisations accordées aux entités tierces (sous réserve de la disponibilité de financements)*; traduction de quatre guides ou supports pédagogiques dans une langue officielle de la FAO.
- **Gestion de projets (ou contributions dans le domaine phytosanitaire):** appui au Programme phytosanitaire pour l'Afrique; Union européenne (évaluations des capacités phytosanitaires dans les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, éléments du programme de développement); Japon. Appui à la gestion globale de six évaluations des capacités phytosanitaires dans des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et du Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce [STDF]). Appui à des projets de la FAO. Proposition d'au moins un nouveau projet à un donateur.
- **Système en ligne d'évaluation de la capacité phytosanitaire:** mise en route du processus d'amélioration du système en ligne d'évaluation de la capacité phytosanitaire.
- **Solution ePhyto:** maintien de la gouvernance; mise en application du modèle de financement dont est convenue la CMP à sa 18<sup>e</sup> session; mise en œuvre de l'initiative ePhyto Afrique; participation aux ateliers/réunions des partenaires régionaux ou internationaux.
- **Groupe de travail du STDF:** participation aux réunions du Groupe de travail; examen des dons aux fins de l'élaboration de projets et des dons aux fins de la réalisation de projets, et appui en la matière.

- Examen et mise à jour annuels du **manuel de procédure relatif à la mise en œuvre et au renforcement des capacités**; publication, en mars 2025, de la version de 2024.
- **Prévention des différends**: assistance fournie aux parties contractantes en fonction des demandes, et fourniture d'un soutien au Bureau de la CMP en conséquence.
- **Ateliers régionaux de la CIPV**: participation aux réunions préparatoires portant sur l'élaboration du programme et les présentations; organisation et tenue conjointes de deux ateliers régionaux par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.
- Poursuite et développement de la **coopération extérieure** avec les organisations suivantes: Commission européenne, CAB International (CABI), Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD), Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Global Express Association (GEA), STDF, Union postale universelle (UPU), OMD et Alliance mondiale pour la facilitation du commerce.

[35] Toutefois, comme cela est indiqué dans le rapport de la réunion de novembre 2024 du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités<sup>5</sup> et comme cela a été rappelé dans le rapport du Comité reproduit dans le document de la CMP portant la cote CPM 2025/11, il convient de noter que les activités de mise en œuvre de la CIPV ne bénéficient toujours pas de financements suffisants. Pour faire en sorte que le plan de travail de 2025 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre soit appliqué de manière optimale, une série de recommandations a été présentée dans le but d'augmenter le nombre de postes de l'Unité financés au moyen du budget ordinaire, et des propositions visant à allouer des crédits budgétaires à la mise en œuvre des activités énumérées ci-dessus ont été formulées. Certaines activités, thématiques et initiatives liées à la mise en œuvre (obligations des pays en matière de communication d'informations, système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, Observatoire de la CIPV, autorisations accordées à des entités tierces, pages consacrées aux composantes des systèmes phytosanitaires, troisième enquête générale de la CIPV, approche «Une seule santé», coordination mondiale concernant la TR4, etc.), qui relèvent en grande partie des activités de base, ne sont toujours pas financées ou seulement partiellement.

### Solution ePhyto de la CIPV

[36] La solution ePhyto de la CIPV est un outil qui permet de passer de la version papier d'un certificat phytosanitaire à une version numérique. Grâce à cet échange électronique entre pays, les transactions commerciales sont plus sûres, plus rapides et moins onéreuses. Le certificat ePhyto est l'équivalent électronique d'un certificat phytosanitaire au format XML. Toutes les informations contenues dans la version papier sont présentes dans la version ePhyto. Les certificats ePhyto sont établis conformément à la NIMP 12 (y compris l'appendice). Depuis septembre 2023, les activités ePhyto relèvent de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.

[37] Activités prioritaires en 2025:

- **Financement pérenne d'ePhyto** – Il s'agit de démarrer la mise en œuvre de la solution de financement pérenne.
- **Poursuite de l'intégration de fonctionnalités supplémentaires dans le Système national ePhyto générique (GeNS).**
- **Organisation de formations destinées aux pays participants.**
- **Multiplés certificats de signature électronique ou de sceau électronique pour chaque pays** – Il s'agit de faciliter l'utilisation de signatures électroniques ou de cachets électroniques relatifs au GeNS pour permettre l'accès au marché d'importation de l'UE (les essais sont achevés et la fonctionnalité est ajoutée à la demande du Centre international de calcul des Nations Unies [CIC]).

<sup>5</sup> Rapport de la réunion de novembre 2024 du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/en/publications/94190/> (en anglais).

- **Poursuite de l'élaboration d'un mécanisme de coordination des activités menées avec la CNUCED et le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA)** – Il s'agit de faciliter les liens entre la plateforme ePhyto et la nouvelle «plateforme» SYDONIA. Cette activité progresse lentement, avec l'assistance de la Banque mondiale.
- **Poursuite de l'amélioration de la validation** (longueur et format des champs).
- **Durcissement des critères d'usage** (afin d'éviter des envois massifs ou l'utilisation du service web par un seul pays) et **facilitation d'un usage plus large du système** par les nouveaux pays participant au GeNS.
- **Poursuite de la diffusion d'informations à l'intention de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales** – L'objectif est d'élargir l'utilisation de la plateforme ePhyto à d'autres échanges de certificats électroniques, ce qui permettra de faire baisser les coûts globaux de la CIPV s'agissant d'ePhyto et pourrait faciliter la mise en place d'un véritable conseil de gouvernance.
- **Poursuite des mesures prises aux fins de la participation des pays d'Europe de l'Est qui ne font pas partie de l'UE et des pays d'Asie centrale** (au moyen d'une collaboration avec le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale [CAREC] et les pays parties à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale [ALEEC], entre autres).
- **Poursuite des mesures prises pour attirer plus de pays africains sur la plateforme ePhyto** (au moyen de la collaboration avec le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine, l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, le Groupe consultatif sectoriel ePhyto, le STDF et TradeMark Africa).
- **Intégration du GeNS aux systèmes douaniers à guichet unique** – Le GeNS dispose d'un canal pour réaliser des envois vers les systèmes à guichet unique; il existe de nombreux systèmes à guichet unique autres que SYDONIA.

#### [38] Activités en cours:

- Réunions virtuelles mensuelles du Groupe directeur ePhyto
- Examens mensuels des dossiers à traiter et des demandes d'améliorations, en collaboration avec le Centre international de calcul des Nations Unies
- Débats mensuels avec la présidente du Groupe consultatif sectoriel ePhyto
- Points mensuels avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce
- Poursuite de la participation au Comité consultatif du 'STDF sur la certification électronique

### Ouvertures de crédits budgétaires

[39] Le budget proposé pour 2025, d'un montant total de 8,35 millions d'USD, prévoit une répartition révisée des ressources entre les trois activités de base, afin de renforcer constamment le travail de la CIPV sur la gouvernance et les stratégies ainsi que sur l'établissement de normes, tandis que les activités de facilitation de la mise en œuvre, d'intégration et d'appui sont bien avancées.

### Programme ordinaire de la FAO

[40] Il est prévu que les crédits attribués au Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025 s'élèvent à 3,45 millions d'USD. Cette somme a été répartie entre les différentes activités avec un déficit de 11 pour cent qui devrait être compensé par les excédents du budget ordinaire de 2024. Il s'agit là d'une opération de gestion financière de routine dans le contexte de l'exercice biennal de la FAO (2024-2025) (appendice 1).

### Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV

[41] Il est proposé que le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV contribue au financement des activités à hauteur de 2,79 millions d'USD. Les dépenses de personnel représentent au total 41 pour cent de ce budget et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 59 pour cent (appendice 1). Il est important de noter que l'exécution des activités inscrites au budget au titre du Fonds fiduciaire multidonateurs est totalement tributaire de la bonne volonté des donateurs.

## Projets de la CIPV

[42] Le budget affecté aux projets que le secrétariat de la CIPV doit mettre en œuvre en 2025 s'élève à 1,04 million d'USD (appendice 1). Les activités prévues dans le cadre des projets vont de la gouvernance à la facilitation de la mise en œuvre en passant par l'établissement de normes.

## Contributions en nature et autre appui destinés à la CIPV

[43] Pour 2025, les contributions en nature à la CIPV et les financements provenant d'autres sources (telles que le Programme de détachement des fonctionnaires de la FAO) s'élèvent à 0,7 million d'USD. Les contributions non monétaires fournies au secrétariat par les parties contractantes ou des organisations compétentes sont converties en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (appendice 1).

## Conclusion et suggestions

[44] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025 est le résultat d'une réflexion approfondie menée par le Bureau de la CMP ainsi que par le Comité financier et le secrétariat de la CIPV afin qu'il soit réalisable compte tenu des tendances et contraintes globales en matière de financement. Il prévoit les allocations budgétaires et les activités ciblées dont le secrétariat a besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les parties contractantes à la CIPV, compte tenu des ressources financières et humaines prévues.

## Recommandations

[45] La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025.







Appendice 1 – Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025

Mission de la CIPV - Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	(Résultats attendus/jalons – brève description)	Rubriques budgétaires de la FAO • Salaires des fonctionnaires du cadre organique • Salaires des agents des services généraux • Consultants • Contrats (protocoles d'accord, autres achats) • Frais de voyage • Frais généraux de fonctionnement	Source de financement (en USD)							
			Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Fonds fiduciaire ePhyto (1304/MUL)	Fonds fiduciaire du PPA (1303/MUL)	Projet de l'Union européenne (1238/EC)	Appui en nature	Autre	Total
<b>2.2. Rédaction et contributions d'experts</b>										-
Organisation des activités des groupes de travail d'experts	Les participants concernés bénéficient d'une aide pour participer à au moins trois réunions physiques.	Frais de voyage	45 000	50 000						95 000
	Logistique organisée	Frais généraux de fonctionnement	6 000	87 000						93 000
Organisation des activités des groupes techniques	Les participants concernés bénéficient d'une aide pour participer à cinq réunions en personne de groupes techniques.	Frais de voyage	55 000	100 000						155 000
	Logistique organisée	Frais généraux de fonctionnement	6 000							6 000
Élaboration et actualisation de supports de formation destinés aux parties contractantes et aux membres du Comité des normes	Les supports de formation destinés aux parties contractantes, aux fins de leur participation au processus d'établissement de normes, et aux membres du Comité des normes ont été actualisés comme il convenait. Un programme de mentorat pour les nouveaux membres du Comité des normes a été mis en œuvre.	Frais généraux de fonctionnement	20 000							20 000
	Organisation des réunions pertinentes Recommandation formulée à l'intention de la CMP sur le thème proposé	Frais de voyage	35 000							35 000
<b>2.3. Consultations et adoption</b>										-
Traduction des NIMP et des recommandations de la CMP en vue de leur adoption à la 20 <sup>e</sup> session de la CMP (2026)	Projets de NIMP et recommandations de la CMP présentés à la CMP en six langues (protocoles de diagnostic [PD] présentés en anglais et traduits après adoption)	Facturation interne de la traduction	45 000							45 000
Traduction des NIMP aux fins de consultations	Projets de NIMP présentés lors des consultations en trois langues (PD présentés en anglais et traduits après adoption)	Facturation interne de la traduction	30 000							30 000
Correction des traductions après adoption (groupes d'examen linguistique et corrections à insérer)	Les PD sont traduits et mis à disposition après adoption.	Facturation interne de la traduction	5 000							5 000
<b>2.4. Conteneurs maritimes – voie à suivre</b>				100 000						100 000
<b>2.5. Autre</b>										-
Mise au point de supports de formation du Comité des normes	Des supports de formation sont mis au point et diffusés auprès des parties concernées	Frais généraux de fonctionnement	20 000	110 000						130 000



**Appendice 1 – Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025**

Mission de la CIPV - Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	(Résultats attendus/jalons – brève description)	Rubriques budgétaires de la FAO • Salaires des fonctionnaires du cadre organique • Salaires des agents des services généraux • Consultants • Contrats (protocoles d'accord, autres achats) • Frais de voyage • Frais généraux de fonctionnement	Source de financement (en USD)							
			Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Fonds fiduciaire ePhyto (1304/MUL)	Fonds fiduciaire du PPA (1303/MUL)	Projet de l'Union européenne (1238/EC)	Appui en nature	Autre	Total
Contribution au fonctionnement interne	Fonctionnement efficace et efficient de l'Unité assuré et gestion des imprévus	Frais généraux de fonctionnement	5 000							5 000
<b>NOUVEAU – NIMP portant sur des marchandises ou des filières particulières (DA 2)</b>							60 000			60 000
<b>NOUVEAU – Réseau de laboratoires de diagnostic (DA 8)</b>										-
Coordination et publication d'une liste de laboratoires de diagnostic mentionnant leurs compétences opérationnelles	Liste publiée	Activité réalisée par le personnel/des consultants		47 000						47 000
<b>Total partiel «Unité chargée de l'établissement des normes»</b>			<b>882 000</b>	<b>744 000</b>	-	-	<b>140 000</b>	<b>126 000</b>	-	<b>1 892 000</b>
<b>3. FACILITATION ET MISE EN ŒUVRE</b>										-
<b>DÉPENSES (BRUTES) RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES ET AUX RESSOURCES HUMAINES HORS FONCTIONNAIRES</b>			<b>412 000</b>	<b>338 000</b>	-	-	<b>80 000</b>	<b>111 000</b>	<b>256 000</b>	<b>1 197 000</b>
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>90 000</b>	<b>842 485</b>	<b>550 000</b>	-	<b>60 000</b>	-	-	<b>1 542 485</b>
<b>3.1 Renforcement des capacités</b>										-
Amélioration de l'évaluation des capacités phytosanitaires	Outil ECP révisé	Contrats		60 000						60 000
Production d'un guide et de supports de formation	Personnel et experts de la CIPV bénéficient d'une aide pour participer à des groupes de travail.	Frais de voyage		10 000						10 000
	Révision et publication	Contrats	20 000	8 000						28 000
Gestion du programme relatif aux obligations des pays en matière de communication d'informations	Les base de données et statistiques sur les obligations des pays en matière de communication d'informations sont actualisées	Activité réalisée par le personnel/des consultants	10 000							10 000
<b>3.2. Autre</b>										-
Contribution au fonctionnement interne	Fonctionnement efficace et efficient de l'Unité assuré et gestion des imprévus ainsi que formation du personnel	Frais généraux de fonctionnement	20 000	239 485						259 485
<b>3.3 ePhyto</b>										-
Coordination des activités menées à l'échelle mondiale	Des spécialistes ePhyto et des représentants de pays en développement bénéficient d'une aide pour participer à certaines réunions de renforcement des capacités.	Frais de voyage			100 000					100 000
<b>NOUVEAU – Harmonisation de l'échange électronique de données (DA 1)</b>										-
Mise en œuvre de la solution ePhyto sur la base d'un plan quinquennal	Solution ePhyto basée sur un plan quinquennal mise en œuvre (maintenance du GeNS et de la plateforme avec le CIC)	Contrats		500 000	450 000					950 000
<b>NOUVEAU – Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide (DA 3)</b>										-
Production de guides et de supports de communication		Contrats		20 000						20 000
<b>NOUVEAU – Élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces (DA 4)</b>										-
Autorisation des entités tierces – norme achevée	Production du guide mise en route	Contrats		5 000						5 000

Appendice 1 – Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025

Mission de la CIPV - Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	(Résultats attendus/jalons – brève description)	<b>Rubriques budgétaires de la FAO</b> • Salaires des fonctionnaires du cadre organique • Salaires des agents des services généraux • Consultants • Contrats (protocoles d'accord, autres achats) • Frais de voyage • Frais généraux de fonctionnement	Source de financement (en USD)							
			Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Fonds fiduciaire ePhyto (1304/MUL)	Fonds fiduciaire du PPA (1303/MUL)	Projet de l'Union européenne (1238/EC)	Appui en nature	Autre	Total
	<b>NOUVEAU – Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles (DA 5)</b>									-
	<b>Organisation</b> de la réunion du Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles		20 000				40 000			60 000
	<b>Production</b> de guides et de supports de communication		20 000				20 000			40 000
	<b>Total partiel «Unité de la facilitation et de la mise en œuvre»</b>		<b>502 000</b>	<b>1 180 485</b>	<b>550 000</b>	<b>-</b>	<b>140 000</b>	<b>111 000</b>	<b>256 000</b>	<b>2 739 485</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>3 832 218</b>	<b>2 789 485</b>	<b>550 000</b>	<b>-</b>	<b>492 000</b>	<b>437 000</b>	<b>256 000</b>	<b>8 356 703</b>